



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.600**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36846-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : APPEL D'OFFRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE CONSEILS ET D'ANALYSES DANS LES DOMAINES TECHNIQUES, ECONOMIQUES, COMPTABLES ET FINANCIERS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE CONSEILS ET D'ANALYSES DANS LES DOMAINES TECHNIQUES, ECONOMIQUES, COMPTABLES ET FINANCIERS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son contrat de Délégation de Service Public de production et de distribution d'énergie calorifique – réseau de chaleur- article 65 - La Ville d'Aix-en-Provence a prévu d'être accompagnée par tous conseils extérieurs, afin de remplir ses obligations de suivi de vérification et de contrôle permettant d'apprécier la qualité du service rendu par le délégataire ainsi que le respect des engagements contractuels.

Le présent contrat de DSP a été notifié le 1^{er} juillet 2011 à la société COFELY pour une durée de 12 ans. Par son avenant n°1, notifié le 1^{er} janvier 2012, ce contrat a été transféré à la société dédiée APEE, 100 % filiale de COFELY.

Par son marché M12040, attribué au Bureau d'études Huguet, la Ville a conclu un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de conseils et d'analyse technique et économique de la DSP du réseau de chaleur pour une durée de 30 mois, soit une échéance en octobre 2014.

Ce marché est composé de deux missions distinctes, d'une part l'accompagnement sur le contrôle des travaux de premier établissement, et d'autre part sur un suivi continu de l'exploitation.

Concernant le premier exercice d'exploitation (2011) de la Délégation de Service Public, le changement de délégataire s'est effectué au 1^{er} juillet 2011. Les 6 mois d'activité du nouveau délégataire ont fait l'objet d'un premier Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation succinct rendant toute analyse relative.

Pour l'exercice 2012, la Ville a missionné un cabinet d'expertise comptable (KPMG) afin de réaliser une mission ponctuelle d'analyse financière du rapport 2012. Ces compétences spécifiques croisées avec le rapport du BET Huguet ont permis de balayer l'ensemble des obligations contractuelles.

Aussi, pour la mise en œuvre du suivi de vérification et de contrôle de la Délégation de Service Public, il est prévu de lancer une consultation relative à un marché de prestation intellectuelle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 al.3 et 57 à 59 du Code des marchés publics afin que ce nouveau marché soit la continuité des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage techniques et financières actuelles. Ce marché arrive à échéance au dernier trimestre 2014.

Il suit les dispositions de l'article 77, relatif aux marchés à bons de commande, sans minimum annuel et présentant un maximum annuel de 150 000 € HT.

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Le présent marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2015.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Compte tenu de la nature des prestations de ces marchés, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 60 % et la valeur technique pour 40 %.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, ayant pour objet l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de conseils et d'analyses dans les domaines techniques économiques comptables et financiers pour le suivi de la Délégation Service Public Réseau de Chaleur,

- **AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics** à signer le marché, ses éventuelles décisions de reconduction, ainsi que tous documents s'y rapportant avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenu par le Pouvoir Adjudicateur après la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte 90814 2031 1970 lequel présente les disponibilités suffisantes.

**2013.600 - APPEL D'OFFRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT
LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE CONSEILS ET
D'ANALYSES DANS LES DOMAINES TECHNIQUES, ECONOMIQUES, COMPTABLES
ET FINANCIERS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE
SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 2
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**